



Agir pour l'Environnement et le Développement Durable

Locaux associatifs – 10 rue Hegel - 29200 BREST

Tel – Fax : 02.98.49.53.92 – Courriel : ae2d.29@gmail.com

Site : <http://www.ae2d.infini.fr>

Association agréée au titre de la protection de l'environnement pour le Finistère.

Association lauréate du trophée Développement Durable 2006.

Monsieur le Président de la Commission d'enquête
sur le projet de Parc Marin d'Iroise
Préfecture du Finistère,
Direction de l'environnement et du développement durable
Bureau des politiques de l'environnement
40 Bd Dupleix
29320 QUIMPER cedex

Monsieur le Président,

Notre association souhaite faire connaître aux membres de la commission ses considérations sur le projet de Parc naturel marin d'Iroise.

Les attermolements..., les attitudes démagogiques, qui ont fait durer au delà du raisonnable la procédure de création du parc marin d'Iroise : 17 années. Nous osons croire que la fin de cet interminable feuilleton est toute proche. Ce projet de parc marin de l'Iroise s'inscrit aujourd'hui dans la problématique générale qui sous-tend l'important et indispensable mouvement de création d'Aires Marines Protégées en cours actuellement à travers le monde avec trois finalités :

- la protection du milieu naturel,
- la gestion des ressources halieutiques,
- le développement d'activités touristiques et récréatives, de type "écotourisme".

L'Iroise est une mer côtière située à l'Ouest du Finistère. Elle est connue pour sa richesse en termes de biodiversité. Elle a été déclarée "*Réserve de Biosphère*" par l'UNESCO en 1988. On y trouve, dans une grande variété d'habitats (rocheux ou sédimentaires), des peuplements végétaux marins dignes d'intérêt : algues (plus de 300 espèces dont plusieurs de laminaires), des herbiers de plantes marines et des peuplements animaux : invertébrés, poissons (126 espèces, soit la quasi-totalité de la faune de poissons de la façade atlantique française et de la Manche, des oiseaux nicheurs ou migrateurs, des mammifères marins (dont, comme espèces résidentes, la loutre d'Europe, le phoque gris et le grand dauphin).

La protection du milieu marin fragilisé par toutes sortes d'agressions, de pollutions, de pratiques destructrices, liées à l'activité humaine, est une impérieuse nécessité. Il est tout à fait normal que l'Iroise qui fait partie des zones maritimes les plus remarquables des côtes de France soit la première aire marine protégée de ce type.

Notons au passage que la France qui aime donner, dans les grandes conférences internationales des leçons sur la biodiversité, accuse un retard considérable en matière d'aires protégées marines. Seulement 1 200 km² (0,01% des eaux sous juridiction française) font ainsi l'objet d'une protection en France.

Pourtant le 10 décembre 1982 à Montego Bay, la France, a signé la convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Cette dernière prévoit que les États souhaitent établir un ordre juridique qui favorise "*la conservation de leurs ressources biologiques et l'étude, la protection et la préservation du milieu marin*".

La France, a pris aussi d'autres engagements par la ratification des conventions internationales sur les mers régionales, conventions telles que la convention d'OSPAR, de Barcelone, de Carthagène, de Nairobi ...

.../...

Il est grand temps que notre pays mette en oeuvre les engagements pris, à défaut elle perdrait toute crédibilité sur le plan international, la création de ce premier parc marin naturel marin lui en donne l'occasion.

En terme de préservation et de protection, nous pensons que le niveau d'exigence pour cette zone exceptionnelle doit être élevé.

Nous souhaitons que ce nouveau parc puisse donner une meilleure cohérence à ce territoire maritime qui fait l'objet depuis longtemps de diverses mesures de protection créant un véritable "mille feuilles" institutionnel. Par exemple, dans la zone de la réserve d'Iroise cinq statuts différents peuvent se superposer, à certains endroits, comme à l'archipel de Molène.

Les orientations retenues pour le parc marin naturel d'Iroise permettent d'espérer pour ce territoire maritime et ses habitants, un avenir en harmonie avec une nature de grande qualité, citons ainsi :

- maintien des populations des espèces protégées, rares ou menacées et de leurs habitats,
- réduction des pollutions d'origine terrestre ainsi que du risque de pollutions maritimes et portuaires diffuses ou accidentelles,
- maîtrise des activités d'extraction de matériaux,
- exploitation durable des ressources halieutiques,
- soutien de la pêche côtière professionnelle,
- exploitation durable des champs d'algues,
- soutien des activités maritimes sur les îles afin d'y maintenir une population permanente,
- développement raisonné des activités touristiques, nautiques et de loisirs, compatibles avec la protection.

Ces deux dernières orientations nous font entrer de plein pied dans la problématique du développement durable) que notre association cherche à promouvoir depuis de nombreuses années la pointe de la Bretagne.

La zone maritime concernée par le parc est bordée de communes littorales, elle comporte aussi des îles habitées, Ouessant (850 habitants), Molène (271 habitants) et Sein (246 habitants). La pêche professionnelle, les pratiques de loisirs maritimes (voile, plongée...) et le tourisme sont les principales activités de cette zone. Le Parc peut permettre de les inclure dans une démarche de valorisation, voire de labellisation, dans un respect consenti et partagé de l'environnement naturel maritime. Il s'agit là d'une vraie opportunité permettant un développement économique profitable à la population concernée car il sera durable et apte à offrir un avenir enviable aux générations d'aujourd'hui et de demain.

Pour toutes ces raisons, AE2D soutient la création d'un parc marin naturel d'Iroise mais l'association souhaite exprimer certaines réserves car le projet souffre de plusieurs manques :

- Le fait d'écarter la rade de Brest du territoire concerné par le parc marin apparaît être une erreur car il nuit à la cohérence territoriale de la zone. Des considérations non dévoilées, mais dont on peut avoir une idée – présence des installations nucléaires militaires de Brest et de l'île Longue dans la rade - sont à l'origine de ce choix contestable. Les échanges entre la mer d'Iroise et la rade de Brest sont pourtant permanents (courants,...), l'un influant directement sur l'autre. Les dissocier, exclure la grande magnifique rade de Brest n'a pas de sens en terme d'écologie marine. Depuis deux ans, notre association a d'ailleurs pris l'initiative d'engager une démarche en vue d'un classement de la rade Brest au patrimoine mondial.
- La décision de différer (dans le meilleur des cas) l'entrée des communes du Cap Sizun dans le Parc marin est une erreur car cela porte atteinte, là aussi, à la cohérence du territoire maritime et littoral concerné par le Parc.
- La sous-représentation des associations de protection de l'environnement, qui défendent l'intérêt général et qui ont la confiance de la population (comme le montrent tous les enquêtes d'opinion), dans le futur conseil de gestion du parc est beaucoup trop faible (5 représentants sur 45 membres de ce conseil).
- La quasi absence de la question majeure de l'urbanisation du littoral. L'urbanisation littorale, au détriment des espaces naturels, à peine freinée par la loi littoral doit nous inviter à faire preuve de beaucoup de vigilance dans ce domaine. Et l'expérience a malheureusement montré que certains élus locaux de communes littorales (eux, bien représentés au conseil de gestion du parc) n'étaient pas très ardents dans l'application de cette loi essentielle. Il est dommage que cette question ne soit pas mieux prise en compte.

.../...

- Il ne faudrait pas que le parc offre la possibilité à certains d'entraver le développement des nouvelles énergies marines sur la zone : hydroliennes, éoliennes off-shore, énergie des vagues...
- La question des pollutions d'origine terrestre et des bassins versants, dont la présence massive d'algues vertes dans la baie de Douarnenez est l'une des manifestations, est peu présente dans les documents de présentation du parc. Il s'agit pourtant là d'une préoccupation essentielle si l'on veut vraiment préserver efficacement la qualité des eaux de la mer d'Iroise.

Avec le parc marin d'Iroise, il est urgent de prendre la mesure de nos obligations à l'égard des générations futures, d'arrêter la perte de biodiversité et ses conséquences pour l'homme. La biodiversité marine est un bien précieux encore largement méconnu dont l'importance pour la planète est cruciale.

Alain LE SUAVET
Co-Président

Roger ABIVEN
Co-Président